

l'OMC, qui exigent normalement la mise en application dans les 15 mois suivant le résultat des travaux du groupe spécial, le Japon verse une compensation. D'ici avril 2002, il réduira les taux tarifaires à zéro sur tous les spiritueux distillés, y compris le whisky canadien.

- Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) du Conseil national de recherches a signé des accords de liaison avec le centre de la construction du ministère japonais de la construction, ainsi qu'avec le centre pour l'amélioration de la vie du Japon, ce qui permettra au CCMC de fournir des données techniques pour l'évaluation de matériaux de construction et de participer à l'évaluation et à l'élaboration de nouvelles normes.
- Le Japon a accédé à une demande du Canada relativement à la mise au point d'une nouvelle norme qui permettrait d'accroître l'utilisation au Japon du contreplaqué de coffrage à béton en bois résineux produit au Canada (JAS 932).
- La construction d'immeubles de trois étages à logements multiples faits de bois était interdite dans les zones classées semi-résistantes au feu, jusqu'à ce que le ministère de la construction annonce un relâchement des limites à la construction en août 1997.
- Le Japon a convenu de reconnaître les capacités de contrainte plus élevées de deux espèces de bois d'œuvre canadien (le Northern Hemlock et le Douglas taxifolié), permettant ainsi de les utiliser dans une plus grande variété d'applications.
- Le ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche a formellement approuvé les résultats d'un test de fumigation de foin élaboré au Canada, ce qui permettra à ce dernier d'exporter au Japon du foin en balles fumigé sans que celui-ci doive être soumis à une inspection supplémentaire à l'arrivée.
- Le Japon a approuvé l'importation de trois variétés de canola transgénique pour la sécurité de l'environnement et des aliments pour humains et pour animaux en 1996, et il a récemment décidé d'étendre cette approbation à la descendance dérivée conventionnellement des lignes transgéniques approuvées.
- Le Canada et le Japon sont parvenus à un accord de principe sur les révisions à la convention canado-japonaise sur la double imposition. Ces révisions leur permettront notamment de s'accorder réciproquement une exemption de taxes locales sur les opérations internationales de transport.

INDE

- Dans le cadre de l'OMC, et en vertu d'accords conclus avec le Canada et avec plusieurs autres pays (l'Union européenne, le Japon, la Suisse, l'Australie et la Nouvelle-Zélande), l'Inde supprimera les restrictions aux importations appliquées à une grande variété de produits intéressant les exportateurs canadiens. Ces entraves au commerce prennent généralement la forme de contingents quantitatifs et d'interdictions d'importation de produits couverts par environ 2 700 postes tarifaires distincts. Les restrictions seront retirées en trois étapes (d'avril 1997 à mars 2003), le premier « lot » de postes tarifaires devant être libéralisé à la fin de mars 1998. L'Inde s'est également engagée à éliminer toutes les barrières à l'importation de produits couverts par l'ATI au cours de la première étape, c'est-à-dire d'ici mars 2000.

UNION EUROPÉENNE

- Le Canada et l'Union européenne ont signé un Accord sur la coopération douanière et l'assistance mutuelle, qui facilitera les échanges commerciaux grâce à la simplification et à l'harmonisation des procédures douanières, et permettra aussi de lutter plus efficacement contre les violations des lois douanières.
- La signature de l'Accord sur les normes de piégeage sans cruauté a rétabli la sécurité de l'accès des fourrures canadiennes au marché européen. Cela contribuera à créer des nouveaux emplois dans de nombreuses régions éloignées du Nord canadien, notamment au sein des communautés autochtones.
- La signature, en décembre 1997, d'un accord de reconnaissance mutuelle relatif aux évaluations de conformité pour les produits contrôlés contribuera à une baisse des coûts et facilitera l'accès au marché européen des producteurs canadiens de matériel de terminal de télécommunications, de matériel informatique, d'équipement électrique, d'appareils médicaux, de produits pharmaceutiques et de bateaux de plaisance.
- Le Canada et l'UE ont conclu des négociations sur un accord concernant l'équivalence des exigences de santé applicables au commerce des animaux et des produits d'origine animale, ce qui améliorera l'accès à l'Europe des exportations canadiennes dans ce secteur.